

# Règlement de la Finale du Challenge Carnassiers de Saône-et-Loire 2024 - Binôme en bateaux



**Date** : Dimanche 3 novembre 2024

**Lieu** : La Saône - ORMES/TOURNUS (parcours de remplacement en cas de crue : Lac de Montaubry)

Parcours de pêche du barrage d'Ormes jusqu'à la confluence avec la Seille

**Organisation** : Fédération de pêche de Saône-et-Loire.

**Horaires** :

- 6h30 : Réception des participants,
- 6h00 – 7h10 : Mise à l'eau des bateaux,
- 7h10 : Briefing au stand (obligatoire),
- 7h30 : Début du Challenge,
- 14h55 : Rassemblement vers point de rendez-vous,
- 15h00 : Fin du Challenge,
- 16h30 : Remise des Prix.

## **1/ Equipement et embarcations :**

- Equipe de 2 pêcheurs par bateau,
- Utilisation de moteur thermique et électrique autorisé,
- Sondeur autorisé,
- Armement de sécurité obligatoire suivant la réglementation : gaffe, extincteur, gilet de sauvetage homologué obligatoire pour chaque pêcheur,
- Chaque embarcation doit être aux normes de la réglementation en vigueur et les participants avoir une assurance responsabilité civile,
- Chaque embarcation doit posséder un moyen de conservation des poissons vivants dans l'attente de leurs homologations.

## **2/ Mode de pêche :**

- La pêche se pratique en no-kill,
- Une seule canne pourra être utilisée pendant l'action de pêche ; toutefois, d'autres cannes pourront être prêtes à l'emploi dans l'embarcation (maintenues hors de l'eau),
- Seuls les leurres artificiels sont autorisés (suivant la réglementation),
- Il est interdit d'utiliser des appâts naturels, vivants ou morts,
- Utilisation d'une épuisette pour sortir les poissons, tout en respectant au maximum ceux-ci,
- Pince à poisson et gaffe interdits,
- Téléphone portable sur chaque embarcation pour joindre les commissaires (prises ou avaries).

### **3/ Poissons pris en compte (taille minimale) :**

<b><u>Espèces</u></b>	<b><u>Taille minimale (cm)</u></b>	<b><u>Maximum de prises</u></b>	<b><u>Coefficient</u></b>
Brochet	60	4	1
Sandre	50	4	1
Perche	20	4	1
Black-bass	30	4	1
Silure	100	2	0.5
Chevesne	30	1	1
Aspe	30	1	1

- La longueur des captures s'effectue en millimètre,
- Calcul des points : 1 mm = 1 point,
- Bonus de 3 espèces : 500 points,
- La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la nageoire caudale allongée dans l'axe du corps,
- Pour le silure, la longueur sera multipliée par un coefficient de 0,5 (Exemple : un silure de 1400 mm = 700 points),
- Les poissons seront remis à l'eau vivants (obligatoire pour valider ceux-ci),
- Une fois la mesure effectuée par les commissaires et validée par les compétiteurs (signature), celle-ci ne pourra plus être contestée,
- Tout poisson devra être homologué avant la fin du challenge, après 15h ce dernier ne sera pas pris en compte sans déclaration au préalable à un commissaire,
- Le gagnant sera l'équipage ayant le plus grand nombre de points,
- En cas d'égalité, l'équipage ayant le moins de poissons sera déclaré vainqueur.

### **4/ Dispositions générales :**

- Chaque participant doit être en possession d'une carte de pêche en cours de validité (La Saône appartient au Domaine Public),
- Vitesse de navigation : respect de la réglementation en vigueur (Le non-respect de cette mesure entraine une disqualification de l'équipage),
- En participant au Challenge, les concurrents acceptent sans conditions l'utilisation des droits d'image pour la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire ainsi que l'AAPPMA d'Ormes et de Tournus, sur l'ensemble de ses moyens de communications (de l'accueil à la remise des prix),
- En cas d'incident ou d'accident, les compétiteurs devront informer au plus tôt l'organisation,
- L'organisation se réserve le droit d'arrêter la manifestation si la sécurité des compétiteurs et commissaires n'était plus assurée. Le classement se ferait alors sur les prises déjà enregistrées,
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident,

- Les pêcheurs devront se situés à moins de 500 mètres du lieu de rendez-vous à 5 min de la fin de l'épreuve,
- Interdiction de pêche : Les participants s'engagent à ne pas pêcher sur le site de la compétition 7 jours avant la date de celle-ci, soit à compter du 27 octobre 2024,
- Le non-respect du règlement entrainera la disqualification immédiate.

### 5/ Récompenses :

- 1<sup>er</sup> équipage : Séjour pêche d'une semaine en Estrémadure (Espagne),
- 2<sup>ème</sup> équipage : Séjour pêche d'une semaine dans le Cantal,
- 3<sup>ème</sup> équipage : Séjour pêche d'une semaine en Bourgogne,
- 4-24 ème : lot de consolation.

### Lieu de rendez-vous / mise à l'eau / parking





## Challenge Carnassiers

71

Limite amont  
Réserve du Barrage  
et de l'écluse

## Zone de Pêche

Point de RDV

Tournus

Lacrost

Préty

Le Villars

Limite aval  
Connexion Seille

**7h10 : Briefing (obligatoire),**  
**7h30 : Début du Challenge,**  
**14h55 : Rassemblement vers point de**  
**rendez-vous,**  
**15h00 : Fin du Challenge,**  
**16h30 : Remise des Prix.**



[Commissaires bateaux](#)

**Personnes à contacter en cas de besoin :**

- **Président Ormes : 06.29.71.16.45**
- **Président Tournus : 06.62.88.32.16**
- **Contact Fédération : 07.87.78.78.23**